

L'ACCUEIL ET L'INTÉGRATION DES PERSONNES IMMIGRANTES : L'EXPÉRIENCE SHERBROOKE

Anne-Marie Corriveau
Université de Sherbrooke

Jean-Yves La Rougery
Ville de Sherbrooke

Conférence présentée par **Pierre Boisvert** (*conseiller municipal et président du Comité des relations interculturelles et de la diversité pour la Ville de Sherbrooke*)

RÉSUMÉ

La Ville de Sherbrooke devient, en 2004, la première des grandes villes québécoises fusionnées à se doter d'une politique municipale d'accueil et d'intégration des personnes immigrantes. Depuis l'adoption de cette politique, le chemin parcouru a permis à Sherbrooke de faire des apprentissages importants et surtout, de se préparer sérieusement aux nombreux défis qui l'attendent encore en ce qui concerne la gestion de la diversité ethnoculturelle.

ABSTRACT

In 2004, the City of Sherbrooke became the first newly merged city in Quebec to adopt a municipal policy for the welcome and integration of immigrants. Since the adoption of this policy, the City of Sherbrooke has had the opportunity to learn and prepare for the upcoming challenges of management of ethnocultural diversity.

Le 17 mai 2004, la Ville de Sherbrooke innovait en étant la première des grandes villes québécoises fusionnées à se doter d'une politique municipale d'accueil et d'intégration des personnes immigrantes. À cette époque, Sherbrooke n'en était pas à ses premières armes en

matière d'immigration, mais elle exprimait alors sa volonté de consolider ses acquis et d'aller encore plus loin dans l'accueil et l'intégration de sa population immigrante. Depuis l'adoption de cette politique, le chemin parcouru a permis à Sherbrooke de faire des apprentissages importants et, surtout, de se préparer sérieusement aux nombreux défis qui l'attendent encore en ce qui concerne la gestion de la diversité ethnoculturelle.

Pourquoi une politique d'accueil et d'intégration des personnes immigrantes à Sherbrooke?

Sherbrooke¹ a été identifiée par le gouvernement du Québec comme une des trois grandes villes ciblées par la régionalisation de l'immigration, de concert avec les villes de Gatineau et de Québec. Ainsi, bien que l'immigration ne constitue pas un phénomène récent pour Sherbrooke, elle s'est accentuée au cours des dernières années. Plus particulièrement, depuis 1991, ce sont les immigrants venus d'ex-Yougoslavie, de Colombie, de France, de Chine et d'Afghanistan² qui se sont faits les plus nombreux. Aujourd'hui, la population issue de l'immigration est estimée à environ 5 %³ de la population sherbrookoise (environ 7 000 personnes) et les organismes concernés estiment avoir accueilli environ 670 nouveaux immigrants au cours de l'année 2005⁴, dont près de la moitié sont des réfugiés.

Cette arrivée de nouveaux citoyens, bien que considérée comme étant souhaitable et bénéfique pour le développement de Sherbrooke, fait en sorte que l'administration municipale doit relever de nouveaux défis liés à l'offre de services municipaux et à l'intégration de ces personnes au sein de la communauté. Avant la fusion municipale, Sherbrooke et les municipalités avoisinantes étaient déjà engagées comme intervenantes dans la concertation en matière d'immigration en Estrie. Par exemple, depuis 1991, Sherbrooke était un membre actif du Comité de vigilance et d'action pour l'harmonisation des relations interculturelles en Estrie, visant à contrer des événements à caractère raciste. De plus, sa politique d'action communautaire, adoptée en 1996, ciblait la population immigrante parmi ses clientèles prioritaires et, dès 1998, par sa politique de reconnaissance des organismes, elle soutenait des organisations dédiées à l'immigration dans leur vie associative et dans la réalisation de certains projets. Toutefois, l'accroissement de l'arrivée de nouveaux arrivants à Sherbrooke engendrait la nécessité de se doter d'une vision et d'un cadre d'intervention municipale plus formel en matière d'immigration. La fusion municipale de 2002 était une belle occasion pour la Ville de réaffirmer sa volonté et d'accroître ses actions en vue de favoriser l'intégration des personnes immigrantes

et l'harmonie interculturelle sur son territoire. L'élaboration d'une politique en ce sens devenait alors un premier pas sur la voie de la consolidation de ses engagements.

L'élaboration de la politique : une démarche participative

L'élaboration de la politique d'accueil et d'intégration des personnes immigrantes débute en août 2003, avec la planification de la démarche et la création d'un comité d'élaboration. Ce comité, coordonné par le Service des loisirs, des sports, de la culture et de la vie communautaire de la Ville de Sherbrooke, est présidé par un conseiller municipal et composé de représentants des communautés culturelles, du milieu des affaires, des organismes communautaires, des services d'accueil des immigrants, des services municipaux, des arrondissements ainsi que du ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration du Québec (aujourd'hui appelé le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles – MICC). Ainsi, dès le départ, la démarche adoptée par la Ville de Sherbrooke pour l'élaboration de sa politique se veut participative, intégrant les diverses dimensions touchant la vie des personnes immigrantes. D'ailleurs, tout au long de ce processus, de multiples autres acteurs sont interpellés (à travers des ateliers de discussion et des questionnaires) pour participer à l'élaboration du diagnostic sur le fait immigrant à Sherbrooke, sur les services offerts et sur l'identification des besoins de la population immigrante. À partir de ce diagnostic, qui dresse un portrait complet de l'immigration à Sherbrooke, un projet de politique est adopté par le conseil municipal. Ce projet est ensuite soumis à une consultation publique. Le 7 février 2004, plus de 150 participants provenant des communautés culturelles, mais aussi de toutes les sphères d'activité, prennent part à cette consultation. Le projet de politique est adapté afin de tenir compte des résultats des échanges de cette consultation, puis est à nouveau soumis à la consultation des élus des arrondissements. La politique d'accueil et d'intégration des personnes immigrantes de la Ville de Sherbrooke est adoptée officiellement par le conseil municipal le 17 mai 2004⁵.

À travers cette démarche d'élaboration de sa politique, la Ville s'est assurée de l'implication des communautés culturelles afin de produire une politique répondant à leurs réalités et à leurs besoins. Elle s'est aussi assurée de la collaboration des institutions et des organismes œuvrant avec la population immigrante, favorisant ainsi la complémentarité des acteurs en immigration et le partage des responsabilités envers cette population. Ce faisant, la Ville de Sherbrooke a choisi d'aller au-delà de ses responsabilités traditionnelles pour jouer un rôle de leader, d'accompagnateur, de facilitateur et de

référence pour l'accueil et l'intégration des personnes immigrantes. Ainsi, grâce à la volonté de tous les acteurs impliqués, les bases de la concertation en matière d'immigration étaient jetées à Sherbrooke. Il s'agissait alors de mettre en œuvre cette politique.

La mise en œuvre de la politique

Dans son énoncé de vision de développement 2005-2015, la Ville de Sherbrooke s'affirme comme étant : « Une ville partenaire du développement social et ouverte sur le monde qui accueille, intègre et retient ses immigrants, pour mieux assurer sa croissance démographique et économique et rencontrer ses responsabilités sociales et humanitaires. »⁶ Ainsi, elle réitère l'engagement pris dans sa politique d'accueil et d'intégration des personnes immigrantes, ce qui confirme le poids que lui donne l'administration municipale dans le cadre de ses orientations de développement. D'ailleurs, les deux premières années de mise en œuvre de la politique sont marquées par trois composantes majeures : un premier plan d'action, une adhésion politique claire et la mise en œuvre d'un programme de formation pour l'administration municipale.

Un plan d'action

En mars 2005, un premier plan d'action 2005-2007 en matière d'immigration est adopté par la Ville de Sherbrooke et fait l'objet d'une entente de partenariat avec le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC). Ce plan d'action, en plus de poursuivre les actions déjà menées par la Ville dans les années précédentes, se concentre autour des quatre principales orientations privilégiées dans le cadre de sa politique, soit :

1. Favoriser l'accès aux services municipaux pour tous les citoyens issus de l'immigration;
2. Encourager la représentativité des personnes immigrantes dans tous les secteurs d'activités municipales;
3. Favoriser le rapprochement interculturel;
4. Développer le partenariat.

Parmi les actions réalisées dans le cadre de ce plan d'action, on retrouve notamment : le soutien aux organismes désirant tenir des rencontres d'information sur les services de la Ville auprès de groupes de personnes immigrantes; un tour guidé pour les nouveaux arrivants des différentes institutions et organisations offrant des services à la population; l'émission d'un laissez-passer d'autobus gratuit valide pour

deux semaines pour les personnes immigrantes; l'élaboration d'un plan de communication, etc.

De plus, une attention particulière est portée afin d'encourager la représentativité des personnes immigrantes dans tous les secteurs d'activités municipales. En effet, en tant qu'employeur, la Ville de Sherbrooke cherche à servir d'exemple pour les autres employeurs de la région en favorisant, dans le respect du programme d'accès à l'égalité à l'emploi, l'embauche de personnes issues de l'immigration. Ainsi, la Ville a pris des mesures afin de susciter de telles candidatures, notamment en diffusant les offres d'emploi auprès des organismes dédiés à l'immigration et en faisant la promotion des emplois d'été et des stages auprès des jeunes et des étudiants issus de l'immigration. D'ailleurs, 6 % des nouveaux étudiants embauchés en 2005 appartenaient aux minorités ethniques ou culturelles ou étaient des autochtones⁷. De plus, le service des ressources humaines s'est doté d'outils afin d'accompagner les gestionnaires de la Ville dans une meilleure gestion de la diversité ethnoculturelle.

Le plan d'action 2005–2007 est toujours en cours de réalisation. Toutefois, soucieuse de garder contact avec le milieu et de se maintenir à jour dans sa connaissance de la réalité immigrante et des préoccupations vécues par cette population, la Ville dresse présentement un bilan de ses activités et initie une réflexion sur les perspectives 2007–2010 en matière d'immigration. Ainsi, le 13 mai 2006, s'est tenue à Sherbrooke une journée de consultation qui a permis aux représentants des communautés culturelles ainsi qu'à l'ensemble des acteurs concernés d'être informés des réalisations de la Ville depuis l'adoption de la politique et d'échanger sur les pistes à privilégier pour le prochain plan d'action triennal. Dans le futur, la Ville souhaite tenir ce type de rencontre tous les deux ans. Le partage des responsabilités dans une perspective de complémentarité entre les acteurs, la participation et la concertation demeurent donc des éléments centraux de la politique d'accueil et d'intégration de la Ville de Sherbrooke, même dans sa mise en œuvre.

Une adhésion politique

L'adoption d'une politique municipale touchant l'immigration démontre bien la préoccupation et le désir des élus municipaux de faire de cette réalité une priorité dans le cadre des orientations d'une ville. À la suite des élections municipales de novembre 2006, le conseil municipal de Sherbrooke a renforcé davantage cet engagement en créant un Comité des relations interculturelles et de la diversité. Ce comité, présidé par un conseiller municipal et auquel siègent aussi deux autres conseillers

municipaux, des représentants des services municipaux, des arrondissements, des communautés culturelles, du milieu des affaires, des secteurs de l'éducation et de la santé, de la communauté d'accueil ainsi que de l'emploi et de l'immigration, joue un rôle consultatif auprès du conseil municipal pour toute question touchant à l'immigration.

De plus, de manière à faciliter la coordination des actions menées en immigration, le Comité des relations interculturelles et de la diversité compte trois sous-comités de travail portant sur l'employabilité, les communications et le plan d'action, tel qu'illustré à la figure 1.

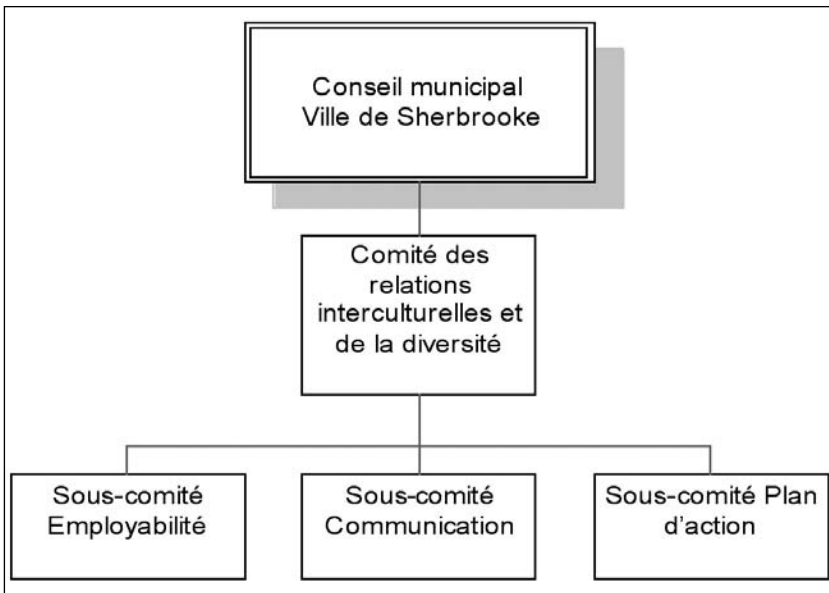


Figure 1 : Instance de suivi de la politique d'accueil et d'intégration des personnes immigrantes de la Ville de Sherbrooke

Chacun de ces sous-comités, composé d'acteurs siégeant au comité principal, joue un rôle consultatif auprès du Comité des relations interculturelles et de la diversité en lien avec son thème d'expertise.

Un programme de formation sur la gestion de la diversité pour l'administration municipale

Sensible à l'importance de l'accueil et surtout de l'intégration de sa population immigrante, la Ville de Sherbrooke a fait le choix d'accroître ses capacités organisationnelles en ce sens. En effet, depuis 2005, en collaboration avec des chercheurs en relations interculturelles de l'Université de Sherbrooke, elle travaille à mettre sur pied un programme de gestion de la diversité ethnoculturelle. Ce programme

visé d'abord à sensibiliser et à former les élus, les gestionnaires et les employés le plus souvent en contact direct avec les citoyens issus de l'immigration. Les premiers services touchés par cette mesure sont le Service de police, le secteur des loisirs ainsi qu'Hydro-Sherbrooke. Dans un premier temps, une évaluation des problématiques liées à la gestion de la diversité vécues dans ces services a été réalisée. C'est ensuite en fonction des besoins identifiés qu'un programme de formation a été élaboré. Ce programme est en cours d'implantation au sein de l'appareil municipal.

La mise en place d'un tel programme vise prioritairement à assurer la meilleure intégration possible des personnes immigrantes à travers les services municipaux qui lui sont offerts. Toutefois, ce programme permettra aussi à la Ville de Sherbrooke de consolider son leadership en matière d'intégration des personnes immigrantes, ce qui facilitera ses démarches de sensibilisation subséquentes auprès de ses partenaires et des employeurs de la région.

Les leçons tirées de l'expérience sherbrookoise

Depuis le début de la démarche d'élaboration de sa politique d'accueil et d'intégration des personnes immigrantes en août 2003, la Ville de Sherbrooke a pu tirer plusieurs leçons de son expérience. Ces leçons constituent aujourd'hui les fondements sur lesquels la Ville désire poursuivre son engagement auprès de sa population immigrante.

D'abord, pour réaliser et mettre en œuvre une politique d'accueil et d'intégration des personnes immigrantes, il doit y avoir une **volonté politique**. Cette volonté doit se traduire de manière concrète, non seulement par l'adoption d'une politique, mais surtout par la mise en œuvre d'un plan d'action cohérent avec cette politique, et qui fera l'objet de suivi et d'évaluation. À ce titre, la création d'une instance de suivi, présidée par un élu municipal et impliquant des conseillers municipaux et des acteurs du milieu, est un élément incontournable.

Ensuite, la **volonté du milieu** de collaborer à une telle démarche est aussi indispensable. Une municipalité, de par ses responsabilités et ses ressources, ne peut assumer seule l'ensemble des questions touchant l'accueil et l'intégration des personnes immigrantes. Le milieu, composé des communautés culturelles mais aussi des institutions publiques de santé et d'éducation, des employeurs, des organismes communautaires et des citoyens de la communauté d'accueil, doit se mobiliser autour de cette question et joindre ses connaissances et ses ressources à celles de l'administration municipale pour faire d'une telle démarche un succès. À ce titre, un partenariat avec un palier de gouvernement supérieur, comme celui développé avec

le MICC, est un élément qui facilite la démarche.

Dans le même sens, l'**implication** de la population immigrante et de ses représentants dès le début du processus est indispensable, puisqu'il s'agit d'une démarche qui vise spécifiquement l'amélioration des conditions d'arrivée de ces personnes et de leurs conditions d'intégration à la communauté. Personne ne peut prétendre proposer une politique correspondant à la réalité d'une part de la population s'il n'a pas eu voix au chapitre.

Finalement, l'établissement de **mécanismes de communication et de consultation** récurrents, permettant le dialogue entre l'administration municipale et les citoyens issus de l'immigration, assure la continuité et la cohérence dans les actions entreprises.

Conclusion

L'expérience de la Ville de Sherbrooke en matière d'accueil et d'intégration des personnes immigrantes est encore jeune. Toutefois, par sa démarche dynamique et évolutive, marquée par la concertation et la mobilisation des acteurs du milieu, l'administration municipale semble avoir tout mis en œuvre, avec ses citoyens et ses partenaires, pour relever les défis que lui réservent l'accueil et l'intégration des personnes immigrantes et la gestion de la diversité ethnoculturelle pour les années à venir.

NOTES

- 1 La Ville de Sherbrooke est située au sud-ouest de la province de Québec, à un peu plus d'une heure de route de Montréal, et compte près de 140 000 habitants.
- 2 Statistique Canada, *Recensement 2001*.
- 3 *Idem*.
- 4 Ce nombre est une estimation provenant du croisement des données de divers organismes d'accueil des personnes immigrantes à Sherbrooke. Il ne tient pas compte des personnes immigrantes accueillies par leur famille ou des amis et qui n'ont pas fait appel aux services de ces organismes d'accueil.
- 5 La politique d'accueil et d'intégration des personnes immigrantes de la Ville de Sherbrooke peut être consultée sur le site Internet de la Ville à l'adresse : www.ville.sherbrooke.qc.ca.
- 6 Ville de Sherbrooke. *Sherbrooke 2005/2015 : Vision de développement, orientations d'aménagement et plan d'action*, Ville de Sherbrooke, mars 2005, p.19.
- 7 Service des ressources humaines, Ville de Sherbrooke, mai 2006.